

QUESTIONS ET REPONSES RELATIVES A L'AVIS DE MARCHÉ 1/T/2026

Appel d'offres pour la construction et la réhabilitation d'infrastructures au profit des communautés locales au République du Congo

Date: 06.02.2026

N°	DATE	QUESTIONS	RÉPONSES
1	02.02.2026	Des visites supplémentaires du site sont-elles prévues au-delà de celle indiquée (31 janvier 2026) pour les opérateurs économiques qui n'y ont pas participé ?	Non. Comme indiqué dans le document Instructions aux soumissionnaires, Section 1 du Dossier A, la visite du site était prévue exclusivement le 31 janvier 2026. Le CIHEAM Bari n'organisera aucune visite supplémentaire du site. Les opérateurs économiques peuvent effectuer une visite du site à titre individuel, sous réserve d'obtenir l'autorisation préalable du chef du village ainsi que des responsables des structures concernées, et de communiquer à l'arrivée les noms des personnes présentes pour des raisons de sécurité.
2	02.02.2026	La participation à la visite du site constitue-t-elle un critère éliminatoire pour participer à la procédure de sélection ?	Non. La participation à la visite du site ne constitue pas un critère éliminatoire pour la participation à la procédure de sélection.